

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 MARS 2022

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à 18 heures 30, sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Madeleine MAREUIL, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ.

ABSENTS EXCUSÉS : Catherine GUILAUMIN (donne pouvoir à Maryvonne BOUQUIN), Jean-Yves GAPIN (donne pouvoir à Madeleine MAREUIL).

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry DUJON.

Le maire demande à modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter la délibération suivante :

- Délibération pour la vente du chemin au Moulin Bonneau.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2022

Le conseil accepte le compte rendu à l'unanimité

Vote du budget 2022

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement voté	544 380.54€	381 407.00€
Résultats reportés		162 973.54€
Total section de fonctionnement	544 380.54€	544 380.54€
Crédit d'investissement voté	646 360.00€	643 057.40€
Solde d'exécution d'investissement		3 302.60€
Total section d'investissement	646 360.00€	646 360.00€

Le conseil accepte le budget 2022 à l'unanimité.

Délibération pour la vente du chemin au Moulin Bonneau

Comme expliqué auparavant, Madame BODART souhaite acquérir le chemin qui passe devant chez elle. La commune a donné un accord de principe. Le maire indique qu'il faut délibérer, le conseil vote et approuve à l'unanimité la vente de ce chemin pour la somme de 1€ le m².

Questions et informations diverses.

- Elections présidentielles : le bureau de vote fermant à 19h00, le tableau de présences a été revu.
- Le maire informe que l'épicerie « Chez Lili » fermera le 28 août prochain. Le maire propose de faire un dépôt de pain à la mairie. Le conseil refuse car la boulangerie ALLARD passe à Baudres 4 fois par semaine et il y a trop de contraintes (hygiène, commandes non prises, ...).
- Catastrophes naturelles : toutes personnes désirant déposer une demande de reconnaissance en état de catastrophes naturelles doivent venir en mairie. Le dossier administratif sera transmis en préfecture au cours du 4^{ème} trimestre.
- La réunion pour l'ouverture des plis des travaux de l'école aura lieu le lundi 04 avril à 15h00 à la mairie.

La séance a été levée à 20h03